



**PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ**  
**COALITION CONGOLAISE**

## Note de Position

# LE DEFI DU NOUVEAU PROGRAMME REPUBLIQUE DU CONGO- FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) :

**Reformer la fiscalité pétrolière**  
pour mobiliser les ressources financières et  
**Renforcer la Redevabilité !**



Brazzaville-Pointe Noire, le 17 juin 2026

## Contexte

Le gouvernement de la République du Congo a annoncé le 11 mai 2026 son intention d'ouvrir des discussions avec le Fonds Monétaire International (FMI), en vue de la conclusion d'un [nouveau programme économique et financier](#), dans un contexte d'instabilité macroéconomique et des défis budgétaires importants au niveau sous régional. Dans sa communication officielle, le gouvernement a affirmé que le programme en négociation découlait des résolutions du sommet des chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) tenu à Brazzaville le 22 janvier 2026.

**Pour mémoire, le 12 mars 2025, le [Fonds monétaire international a achevé la sixième et dernière revue](#) du précédent accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec la République du Congo en janvier 2022.** La FEC était supposée conduire à des **réformes de gouvernance, susceptibles d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales de l'Etat.** Or le pays se verra de nouveau soumis à un programme, et par conséquent à des restrictions en défaveur des populations les plus vulnérables, comme ce fut le cas, avec l'augmentation des prix du carburant ; bien que cette augmentation n'ait réellement pas permis de dégager des marges budgétaires significatives et contribuer à la réduction de la dette publique.

De plus, relativement à la FEC, le gouvernement s'était engagé à mener un **examen exhaustif du régime fiscal du secteur des hydrocarbures avant fin septembre 2022.** Il devrait aussi publier un **rapport de rapprochement des flux financiers pétroliers et un tableau des détenteurs des concessions des ressources naturelles.** Au moment où la République entend s'engager dans un nouveau programme avec l'institution financière internationale, **Publiez ce que vous payez Congo n'a accédé à aucune évaluation sur la performance du régime fiscal dans le secteur des hydrocarbures.**

L'évaluation des retombées de la FEC apparaît comme une nécessité pour l'opinion publique congolaise. En effet, le pays évolue d'un accord à un autre pour obtenir des appuis budgétaires, il est urgent de comptabiliser les résultats de ces programmes, leur impact et lien avec le nouveau programme.

**La Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez appelle le gouvernement de la République et le FMI à adopter, à l'issue de ces discussions, des réformes dans le but de renforcer effectivement la transparence dans la gestion des revenus publics, notamment dans le secteur des ressources naturelles et de la dette publique.**

### **Une économie asphyxiée par la dette**

L'endettement du Congo interroge à plus d'un titre, et appelle un examen approfondi afin de mieux le circonscrire, en étudier les termes, et surtout en évaluer la pertinence en rapport avec les bénéfices pour les droits sociaux et économiques des populations, et au regard de son appui potentiel à la durabilité de l'économie.

Rappelons que le Congo a été bénéficiaire de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). Cette initiative avait, en principe, conduit à une annulation d'une part importante de la dette congolaise pour la réinvestir dans la prise en charge des défis sociaux. **Publiez ce que vous payez Congo, s'interroge encore sur l'impact réel de l'Initiative Pays Pauvres Très endettés, en termes de plus-value, lorsqu'en moins de vingt ans après son achèvement, la question de l'endettement demeure toujours préoccupante.**

Par ailleurs, le Sommet des Chefs d'Etat de la zone CEMAC s'était réuni le 22 janvier 2026 à Brazzaville dans un environnement de crise liée à l'érosion des réserves de change du XAF, consécutive à la baisse des prix des matières premières. Pour répondre à ce contexte de crise, le sommet a eu pour, entre autres ambitions, de **faire aboutir la réforme de la gestion de la provision pour abandon des sites pétroliers et miniers**, en assurant l'effectivité du rapatriement des fonds off-shore liés à cette provision à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

La réforme entend également obtenir le transfert de tous les actifs financiers des pays de la CEMAC à la BEAC. PCQVP Congo encourage la réforme et appelle à sa mise en œuvre urgente.

Le nouveau programme devra également retenir l'idée **de réaliser un audit du compte séquestre en Chine, la divulgation de tous les travaux réalisés, la divulgation de la loi portant rééchelonnement de la dette avec la République Populaire de Chine ainsi que la divulgation des travaux réalisés dans le cadre des préfinancements avec les Traders et leurs coûts.**

Dans cette perspective, la République du Congo devra **rapatrier son compte de garantie pour le remboursement des infrastructures à Exim-Bank de Chine à la BEAC afin de garantir la traçabilité des revenus publics.** En effet, la République du Congo est liée à la République Populaire de Chine par un accord global de coopération signé en 2006. Aux termes de cet accord, les revenus obtenus par la commercialisation du pétrole en Chine sont versés dans ce compte. **Les modalités de gestion et de contrôle dudit compte demeurent opaques.**

Afin de maîtriser et mieux comprendre le phénomène d'endettement massif et abyssal du Congo, Publiez Ce Que Vous Payez Congo a toujours recommandé l'adoption d'une législation **interdisant les préfinancements pétroliers, un meilleur contrôle parlementaire et de la Cour des Comptes de la dette publique.**

**Le mémorandum sur le programme à venir avec le FMI devra prioriser cette demande de transparence de la dette et se concentrer sur les opportunités de prévenir ce type d'engagements particulièrement désastreux pour l'avenir des futures générations.**

## **Un milliard de dollars de perte chaque année**

Le 11 juin 2026, le [bureau-pays du FMI a formulé](#) des recommandations au gouvernement du Congo face à l'envolée des prix des matières premières dont le Congo serait bénéficiaire. Le FMI, suggérait, entre autres, l'accélération de la diversification économique, le renforcement des finances publiques, la soutenabilité de la dette publique, les réformes structurelles et la modernisation de l'État.

**Publiez Ce Que Vous Payez-Congo regrette que la réforme de la fiscalité pétrolière ne figure pas comme priorité dans ces recommandations.** En effet, le rapport de l'ITIE Congo sur la modélisation financière intitulé<sup>1</sup> « [Comprendre les revenus et les ventes pétrolières de l'Etat en République du Congo grâce à la modélisation financière.pdf \(Page 8\)](#) » initié pour renforcer les futurs revenus pétroliers du pays montre que le régime fiscal prévu dans les contrats de partage de production en République du Congo est devenu de plus en plus complexe du fait de l'instrument seuil de "**prix haut**". **Un concept spécifique au secteur congolais, au stade actuel peu bénéfique au Congo et qui ne joue pas en faveur de l'augmentation des revenus pétroliers du pays ; bien au contraire le prix haut contribue plutôt à baisser les revenus du pays.**

En effet, le rapport précité révèle qu'entre 2013 et 2019, les prix du pétrole sont passés d'un maximum d'environ 100 (cent) USD le baril à un minimum d'environ 40 (quarante) USD le baril. Au cours de la même période, la production du Congo a doublé et les revenus annuels des projets ont augmenté d'environ Un milliard de USD par an mais pourtant, les revenus annuels de l'État ont baissé de plus d'Un milliard de dollars US par an. **Cette baisse a été justifiée par l'application de l'instrument "prix haut" qui a découlé d'une augmentation de la part des revenus des entreprises et non de l'Etat<sup>2</sup>.**

Dans le contexte actuel de l'augmentation des prix des hydrocarbures liés à la guerre en Iran, le gouvernement tire peu profit de cette conjoncture internationale du fait bien évidemment de ce mécanisme de seuil du prix haut fixé dans la majorité des CPP congolais autour de 80 à 90

<sup>1</sup>[R4D ITIECongo Rapport-23dec21v3 \(2\).pdf](#)

dollars USD.

***Pour Christian MOUNZEO Coordonnateur National de Publiez Ce Que Vous Payez Congo et de la Rencontre Pour la Paix et les Droits de l'Homme « la République du Congo devrait revoir les modalités fiscales prévues dans les contrats de partage de production en vue de maximiser la mobilisation des ressources financières et améliorer les conditions de vie des populations en leur permettant un accès facile et de qualité aux services sociaux de base, notamment après l'annonce de la découverte d'hydrocarbure sur le permis Moho G. le gouvernement de la République et les compagnies du secteur extractif devraient définir des nouvelles modalités de gestion des coûts de production. »***

Le rapport révèle également que les [coûts de développement de certains projets](#) du Congo sont parmi les plus élevés de la région en comparaison avec les autres projets pétroliers offshore à travers le continent. **Des coûts plus élevés détournent une plus grande part de la production pétrolière vers la récupération des coûts, laissant une part moins importante au partage entre l'État et le groupe Contracteur.**

Le rapport épingle enfin le prix fiscal appliqué pour la répartition de la rente pétrolière. Ce prix ne respecte pas les dispositions du code des hydrocarbures prévoyant sa fixation sur la base [des transactions entre acheteurs et vendeurs indépendants sur](#) le marché international.

**Enfin, le prochain Mémoire devrait également aborder la transparence des accords commerciaux tel celui de la construction de la Centrale Electrique du Congo dont l'investissement et l'exploitation sont remboursés par le profit oil de l'Etat congolais comme documentés dans les rapports ITIE des différents exercices couverts jusqu'à ce jour.**

Le FMI et la République du Congo devraient réaliser un audit de cet accord commercial. La République du Congo devrait solliciter l'appui technique des services du FMI afin de modéliser les revenus du projet Marine XII qui selon le rapport de modélisation financière précité prévoit que les revenus de l'Etat devraient être perçus plus tard dans le cycle de vie du projet<sup>3</sup>.

## **Créer le registre public des bénéficiaires effectifs pour améliorer les recettes fiscales**

Le gouvernement de la République du Congo met en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. La Norme de cette initiative exige que les pays de mise en œuvre déclarent les bénéficiaires réels des entreprises extractives opérationnelles dans leur environnement en créant un registre public des bénéficiaires effectifs.

Le Code congolais de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques en a fait une obligation légale depuis 2017.

Si l'exécution de la Facilité Elargie de Crédit a permis la mise en place du dispositif législatif en fin décembre 2024, le registre quant à lui n'a pas encore été créé. Le nouveau programme du FMI devrait considérer la création du registre comme un repère structurel.

***Pour Brice MACKOSSO Secrétaire Permanent de la Commission Justice et Paix de Pointe Noire et Coordonnateur adjoint de Publiez Ce Que Vous Payez, « identifier tous les propriétaires des entreprises permettrait à l'état de les fiscaliser et de lutter efficacement contre la corruption des personnes politiquement exposées, dans un contexte où le code des hydrocarbures consacre un intérêt participatif minimal aux sociétés privées nationales de 25% pour tout Contrat de Partage de Production (CPP) conclu pour la poursuite d'un permis d'exploitation initial. Le registre des bénéficiaires effectifs devrait être public et libre d'accès. »***

<sup>2</sup>[République du Congo : Modélisation des données ITIE pour renforcer les futurs revenus pétroliers du gouvernement | EITI](#)

<sup>3</sup>[Comprendre les revenus et les ventes pétrolières de l'Etat en République du Congo grâce à la modélisation financière.pdf \(Page 8\)](#)

## **Droit d'accès à l'information :**

Pour renforcer la Transparence dans la gestion des finances publiques, le gouvernement a fait adopter le code de transparence dont les textes d'application tardent encore à être adoptés et publiés. Ledit code fait obligation à l'Etat et aux autres administrations d'appuyer le travail de la société civile et de faciliter le travail d'investigation des journalistes.

**Publiez Ce Que Vous Payez Congo appelle le** gouvernement et le FMI a enfin **matérialiser le droit d'accès à l'information budgétaire édictée par le code dans plusieurs de ses dispositions, notamment dans le cadre de l'information du public**, la perspective étant d'éclairer davantage les citoyens et améliorer leur participation et inclusion dans le processus budgétaire, compte tenu du rôle crucial de cet instrument dans la prise en compte de leurs besoins fondamentaux.

Publiez ce que vous payez Congo travaille depuis plusieurs années sur le suivi des dépenses publiques dans le secteur de la santé, de l'électricité et de l'hydraulique. En dépit d'une collaboration encore timide mais encourageante avec le ministère de la santé et de la population, l'administration publique demeure encore enfermée dans le secret administratif. Le présent accord FMI-Congo devrait **retenir l'urgence de l'adoption d'une législation garantissant l'accès aux sources d'informations, et plus généralement l'accès à l'information du public**, ceci aiderait à mieux informer les citoyens, car des citoyens éclairés contribuent forcément et mieux à la prise des décisions éclairées.

Enfin, aucune réforme de gouvernance ne peut être efficace si les citoyens ne se l'approprient. A cet égard, les partenaires techniques et financiers de la République du Congo, notamment le FMI devraient sortir des dogmes établis pour appuyer le travail de la société civile engagée dans la gouvernance transparente et la lutte contre la corruption, qui sont des défis à relever pour sortir de la pauvreté.

Pour cela, le nouveau programme, devrait retenir comme repère structurel ou jalon, l'adoption d'une loi de protection des défenseurs et lanceurs d'alerte, partie prenante essentielle dans l'accompagnement des populations en termes de sensibilisation, formation, mobilisation, sans lesquelles, il serait illusoire de s'approprier les réformes.

## **Conclusion :**

**Publiez Ce Que Vous Payez appelle le FMI et la République du Congo à reformer en profondeur le secteur des ressources naturelles en vue de maximiser les revenus publics, renforcer les dotations budgétaires pour les secteurs sociaux de base et garantir l'implication de la société civile et des médias dans la définition et l'élaboration des politiques publiques**

## **Contact presse :**

+242050198501

+242055579081

<sup>4</sup>Article 66 du code de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques

<sup>5</sup>Articles 67 et 68 du code sur la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques : <https://www.courdescomptes.cg/sites/default/files/2024-01/Loi%20n%C2%B010-2017%20du%209%20mars%202017%20portant%20code%20relatif%20%C3%A0%20la%20transparence%20et%20%C3%A0%20la%20responsabilit%C3%A9%20dans%20la%20gestion%20des%20finances%20publiques.pdf>